



Rapport

Date de la séance du CE : 6 novembre 2024
Direction : Direction des travaux publics et des transports
N° d'affaire : 2024.BVD.4673
Classification : Non classifié

Berne, gymnase Neufeld, rénovation et construction de remplacement, crédit d'engagement pour la réalisation

Table des matières

1.	Synthèse	2
2.	Bases légales	2
3.	Description de l'affaire / du projet.....	2
3.1	Contexte	2
3.2	Besoins.....	4
3.3	Description du projet	5
3.4	Équipement spécifique à l'exploitation (INC)	9
3.5	Position de risques en raison de la proximité avec l'hôpital Lindenhof	9
3.6	Mise en œuvre des charges ordonnées par le Grand Conseil	9
3.7	Autres solutions et conséquences d'un abandon du projet	10
4.	Répercussions sur les finances et le personnel	10
4.1	Récapitulatif des coûts	10
4.2	Financement.....	11
4.3	Informations sur les investissements	11
5.	Calendrier.....	12
6.	Proposition	12

1. Synthèse

Le gymnase cantonal de Neufeld à Berne est devenu vétuste. Les bâtiments, classés monuments historiques, doivent être rénovés de toute urgence. Les toitures, façades et fenêtres ne sont plus étanches et ne répondent plus aux exigences actuelles en matière d'efficacité énergétique et de confort thermique. Dans le cadre de travaux de rénovation périodique, l'enveloppe du bâtiment principal existant, de l'aula et des salles de sport sera remise en état et modernisée en étroite collaboration avec le Service cantonal des monuments historiques, et une partie des installations techniques du bâtiment seront remises en état.

Afin de couvrir en partie les importants besoins en surfaces supplémentaires (salles de cours et salles de sport) dans la région de Berne, l'aile nord actuelle sera remplacée par un nouveau bâtiment à quatre étages comprenant des surfaces utiles supplémentaires. Au sous-sol, deux nouvelles salles de sport viendront porter à six le nombre de salles de sport disponibles au gymnase de Neufeld.

Le crédit demandé de 169 666 000 francs (coûts totaux de 182 710 000 francs, moins les frais déjà autorisés de 950 000 francs pour la mise au concours et de 12 094 000 francs pour l'étude de projet) doit permettre de financer les travaux de rénovation et de construction du nouveau bâtiment. Ces coûts incluent également 500 000 francs pour les installations de raccordement au réseau de chauffage à distance de Neufeld, une réserve de 2 000 000 francs pour couvrir les risques liés à la réalisation de travaux à proximité de l'hôpital, et 10 210 000 francs pour les équipements et le déménagement, à la charge de l'INC.

La présente affaire est soumise au référendum facultatif.

2. Bases légales

- Loi du 27 mars 2007 sur les écoles moyennes (LEM ; RSB 433.12), articles 33, 59 et 64
- Ordonnance du 7 novembre 2007 sur les écoles moyennes (OEM ; RSB 433.121), article 70
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des travaux publics et des transports (OO DTT ; RSB 152.221.191), article 14
- Loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin ; RSB 620.0), articles 21 ss
- Ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin ; RSB 621.1), articles 21 ss

3. Description de l'affaire / du projet

3.1 Contexte

Le site scolaire du Neufeld abrite, outre les filières gymnasiales, les filières de formation de l'école de culture générale et une filière encourageant les talents sportifs. Le complexe scolaire est situé au nord-ouest de la ville de Berne et est entouré par la forêt de Bremgarten, l'hôpital Lindenhof, le stade de Neufeld et des locaux scolaires municipaux. Construit en 1966 comme gymnase municipal, le complexe a été transféré au canton en 1997 lors de la cantonalisation des gymnases.

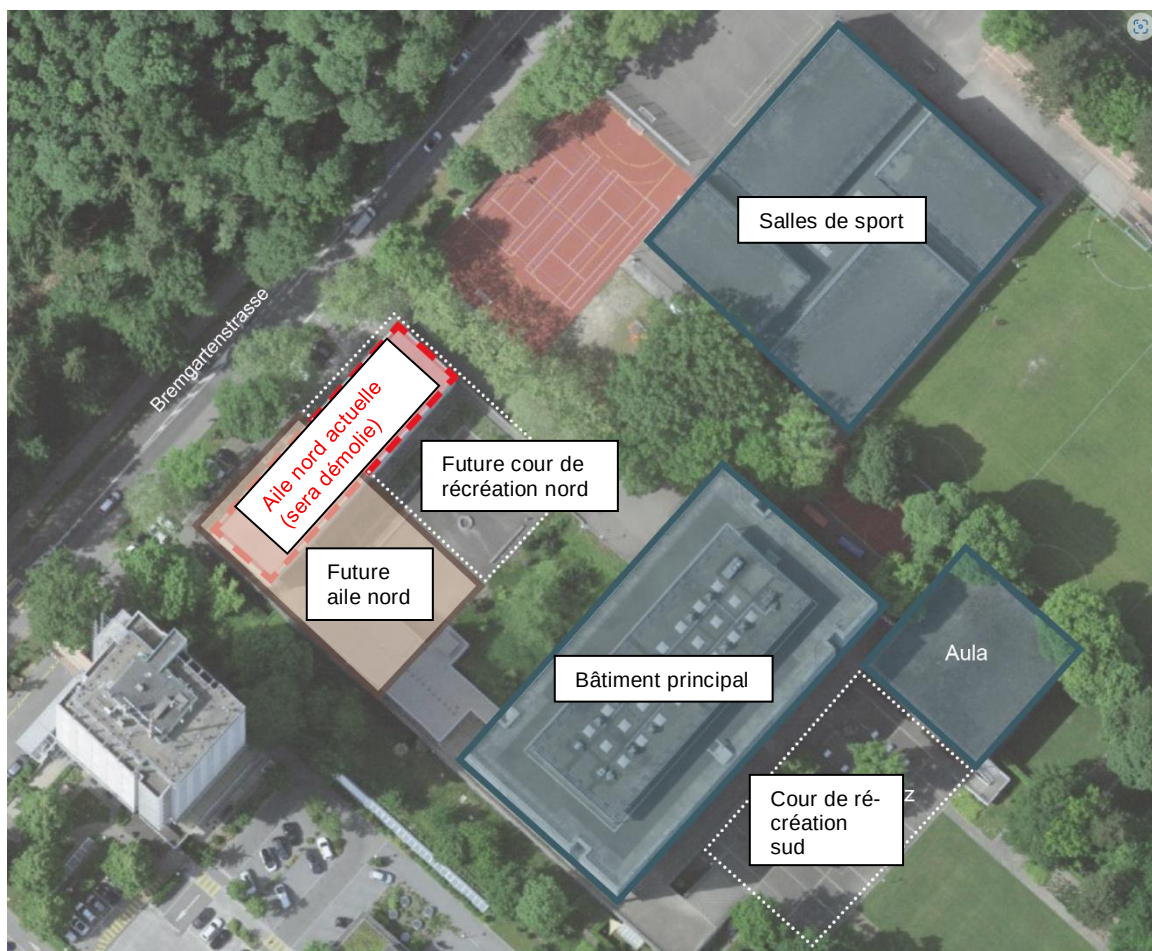


Illustration : plan de situation du site scolaire de Neufeld

Le gymnase de Neufeld, construit entre 1961 et 1965, est classé monument historique. Le site actuel comprend trois éléments : le bâtiment principal, l'aula et le bâtiment abritant les salles de sport. Le bâtiment principal est un bâtiment longitudinal de six étages reposant sur un socle. Les salles de classe entourent une cour intérieure dotée de deux cages d'escaliers. Le toit transparent du dernier étage offre éclairage et aération. L'aula est une construction carrée en verre avec un toit plat et dispose de deux cours intérieures. La salle de sport se compose de quatre halles articulées en ailes de moulin formant un rectangle. Comme pour la façade du bâtiment principal, la salle de sport est constituée de pans entièrement vitrés et de pans sans vitrage.

En 1971, un quatrième bâtiment de trois étages (aile nord) est venu compléter le site gymnasial, offrant des salles de cours supplémentaires et un parking souterrain.

Les espaces extérieurs sont divisés en différentes zones. La première zone est destinée aux loisirs extérieurs des élèves et permet également d'accéder aux bâtiments. La deuxième zone, constituée de surfaces en dur et de pelouses, est dédiée au sport. La troisième zone, qui comporte un jardin et une place extérieure devant l'aula, est consacrée à l'enseignement.

3.2 Besoins

Les bâtiments du site gymnasial de Neufeld sont devenus vétustes. Les enveloppes de bâtiment ne sont plus étanches et ne répondent plus aux exigences actuelles en matière d'efficacité énergétique et de confort thermique. Dans le cadre de travaux de rénovation périodique, l'enveloppe du bâtiment principal existant, de l'aula et des salles de sport sera remise en état et modernisée en étroite collaboration avec le Service cantonal des monuments historiques. Par la même occasion, l'accessibilité sera améliorée à l'intérieur, les escaliers seront rénovés et les installations techniques seront remises en état.

Par ailleurs, l'établissement a atteint ses limites de capacité et a besoin de plus d'espace. À l'origine conçu pour accueillir 800 élèves, le site en compte aujourd'hui le double (sans compter les personnes fréquentant l'école bernoise de maturité pour adultes). Si l'on tient uniquement compte du cursus gymnasial et de la filière encourageant les talents sportifs, le nombre de classes est passé de 38 pour l'année scolaire 2001/2002 à 62 en 2024/2025. Viennent s'ajouter cette année 16 classes de l'école de culture générale. Les enseignements dispensés à l'école bernoise de maturité pour adultes, qui se trouve également sur le site de Neufeld, n'influencent que très peu le besoin en surfaces supplémentaires, car les cours ont lieu en fin d'après-midi, le soir ou le week-end.

Les cours de sciences naturelles du gymnase sont souvent dispensés dans des locaux inadaptés, ce qui rend très difficile, voire impossible, la réalisation d'expériences pratiques enrichissantes. Une partie des cours de sport obligatoires doivent actuellement être dispensés en plein air ou dans d'autres établissements, p. ex. à Weyermannshaus (piscine/patinoire). Ces dernières années, certains espaces de détente ont dû être transformés en salles de cours, ce qui contredit la Stratégie des locaux scolaires 2030 (mise à jour 2020) pour le degré secondaire II et la formation professionnelle supérieure. Celle-ci prévoit la mise à disposition, en plus des salles de cours, de davantage de salles de travail de groupe et de postes de travail destinés à l'apprentissage individuel. Il manque également des espaces de travail et de préparation pour le corps enseignant, ce qui complique la collaboration et la coordination.

Une analyse détaillée des possibilités offertes par le site de Neufeld, reposant sur la réglementation des locaux relative aux écoles moyennes du canton de Berne et sur les normes en matière de locaux scolaires de la Stratégie des locaux scolaires 2030 – mise à jour 2020 (ACE 1165/2021, 2021.BKD.18409), a révélé que la construction d'un nouveau bâtiment pour remplacer l'aile nord actuelle (Bremgartenstrasse 131) permettra d'accueillir un maximum de 1750 élèves.

Surface requise pour le bâtiment de remplacement (en m²)

Surface utile	Situation actuelle/bâtiment existant	Situation visée/étude de faisabilité	Bâtiment de remplacement
Salles de cours (enseignement général, sciences naturelles, arts visuels, musique)	4129	8077	3948
Aula	593	593	0
Sport	2690	4392	1702
Espaces communs (café, médiathèque, travail individuel/de groupe)	2326	2802	476
Direction, administration, locaux pour le corps enseignant	0	571	571
Locaux annexes (WC, conciergerie, etc.)	1907	2340	433
Surface utile totale	11 645	18 775	7130

Réalisation des surfaces du bâtiment nord

Extension nord	m ²
– Salles de cours	3140
– Espaces communs	881
– Direction, administration, locaux pour le corps enseignant	597
– Locaux annexes	687
Surface requise pour le bâtiment de remplacement de l'aile nord + GNI	5305
Surface requise pour le sport (salle de sport double + locaux annexes)	1430
Gain de surface (réorganisation des bâtiments existants)	395
Surface totale requise pour le bâtiment de remplacement et la salle de sport	7130
– Surface récupérée après démolition de l'aile nord	2622
Gain de surface supplémentaire	4508

De cette manière, le programme des locaux pourrait être mis en œuvre en totalité. Dans le cadre de l'étude de projet, les plans ont de nouveau été optimisés et une réorganisation de l'ensemble du complexe scolaire a été effectuée, portant tant sur les bâtiments existants que sur la construction de remplacement. L'emplacement de salles de cours, de bureaux et d'espaces communs a ainsi été modifié, sans que ces changements n'affectent toutefois le nombre de salles de cours ou les surfaces commandées. L'optimisation des plans n'a donc aucune incidence sur l'exploitation ou la situation en matière de locaux scolaires dans la région de Berne.

Les surfaces supplémentaires mises à disposition ne permettront pas de couvrir les futurs besoins des gymnases de la région bernoise. Les prévisions actuelles font état d'une forte croissance démographique. Pour cette raison, des locaux provisoires pouvant accueillir 21 classes supplémentaires ont été mis à disposition au Businesspark Liebefeld pour l'année scolaire 2024/2025. En raison de la croissance démographique, le nombre de classes requises en ville de Berne devrait encore augmenter d'ici à l'année scolaire 2027/2028.

3.3 Description du projet

Dans le cadre des travaux de rénovation périodique, l'enveloppe (façades, fenêtres, toitures) des bâtiments de la Bremgartenstrasse 133-137 (bâtiment principal, aula et salles de sport), classés monuments historiques, sera entièrement remise en état. Les fenêtres, qui ne sont plus étanches et ne fournissent plus une isolation thermique suffisante contre le froid et la chaleur, seront remplacées.

L'aile nord actuelle (Bremgartenstrasse 131) sera remplacée par une nouvelle construction comprenant des surfaces utiles supplémentaires. Le sous-sol de la construction de remplacement accueillera des salles de sport supplémentaires. De cette manière, les cours de sport des 1750 élèves attendus au gymnase de Neufeld pourront être assurés. Un concours de projets en procédure ouverte a été mené pour l'extension du gymnase. Le projet lauréat, intitulé « Champ de gravitation », voit le bâtiment principal comme un noyau autour duquel gravitent le nouveau bâtiment, l'aula et les anciennes salles de sport. L'aile nord, aujourd'hui située le long de la Bremgartenstrasse, formera dorénavant un angle de 90 degrés avec le bâtiment principal.

Le projet devra accorder une grande importance à la fonctionnalité, à la rentabilité et à l'optimisation des coûts d'investissement et du cycle de vie. En outre, les normes de construction cantonales (séparation des systèmes et des éléments de construction) et les prescriptions légales Minergie (rénovation de la Bremgartenstrasse 133-137) et Minergie-P (bâtiment de remplacement) seront mises en œuvre

avec le complément ECO. Si cela est possible et supportable du point de vue économique, la rénovation et la construction du bâtiment de remplacement seront effectuées selon le Standard de la construction durable (SNBS).

De nouvelles salles de cours pourront également être créées dans les bâtiments existants grâce au réaménagement des locaux, notamment le déplacement des locaux de sciences naturelles du bâtiment principal au bâtiment de remplacement. En outre, des améliorations seront apportées au socle et au sous-sol des salles de sport existantes.

Pendant la durée des travaux, l'exploitation du gymnase de Neufeld sera externalisée de manière temporaire : l'ancien bâtiment de l'École d'arts visuels à la Schänzlihalde 31 servira de site provisoire, et des surfaces seront mises à disposition au Businesspark Liebefeld. Le Grand Conseil a approuvé les deux affaires en mars et novembre 2023 (2022.BVD.193 et 2023.BVD.370) et a pris connaissance de la permutation des locaux prévue durant la rénovation des gymnases bernois. Les coûts liés à la mise à disposition de ces sites provisoires ne font pas partie du présent crédit.

Enfin, un nouveau raccordement au réseau de chauffage à distance sera mis en place, étant donné qu'il ne sera plus possible de s'approvisionner en énergie via le réseau de chaleur de l'hôpital Lindenhof à compter de la mi-2027.

3.3.1 Remise en état du bâtiment principal, de l'aula et des salles de sport

Dans le cadre de travaux de rénovation périodique, l'enveloppe et les installations techniques du bâtiment principal, de l'aula et des salles de sport seront remises en état. Les façades, les fenêtres et les toitures seront entièrement rénovées dans tous les bâtiments.

L'ajout d'une nouvelle installation de ventilation permettra de garantir une bonne aération des salles de cours et d'améliorer le bilan énergétique. Les installations techniques des bâtiments seront remises en état et mises en conformité avec les nouvelles exigences. Outre la rénovation des conduites sanitaires et des canalisations, les travaux réalisés dans les espaces intérieurs consisteront à remettre en état les installations et les surfaces, ainsi qu'à apporter des modifications en matière de protection-incendie et d'accessibilité afin de respecter les prescriptions actuelles. Le déplacement des locaux de sciences naturelles dans le bâtiment de remplacement nécessite une légère modification des plans. Dans le système de base modulaire, quelques cloisons seront déplacées afin que les surfaces prescrites dans les directives de construction des locaux scolaires soient respectées.

Dans les salles de classe, les sols, les murs et les plafonds seront remis en état. Le choix des matériaux utilisés tient compte de l'état d'origine et fait l'objet d'une concertation avec le Service cantonal des monuments historiques. Afin de garantir l'accessibilité du site, des modifications doivent être apportées dans les salles d'eau et les zones d'accès de tous les bâtiments.

Outre ces adaptations globales, des interventions spécifiques sont nécessaires dans certains bâtiments :

– Bâtiment principal :

La principale intervention consiste à remplacer les façades. Les fenêtres ne fournissent plus une isolation thermique suffisante contre le froid et la chaleur, et ne sont plus étanches. Il est prévu de remplacer les fenêtres placées sous protection en tenant compte de leurs détails architecturaux et des matériaux choisis. Des panneaux photovoltaïques seront installés sur toutes les toitures. L'aménagement intérieur sera rénové et modernisé en tenant compte des principes de maintien de la substance. La cantine sera modernisée et certains appareils remplacés.

– Salles de sport :

L'enveloppe du bâtiment sera remplacée et la structure porteuse devra en partie être remise en état (protection parasismique) afin de garantir le maintien à long terme du bâtiment ainsi que son utilisation. La possibilité d'ajouter un étage supplémentaire ou d'agrandir les salles de sport actuelles avait été examinée, puis rejetée car jugée non compatible avec les exigences en matière d'urbanisme et de protection du patrimoine. Les vestiaires du sous-sol seront entièrement rénovés et la salle de musculation sera déplacée dans l'un des locaux de stockage. L'abri de protection civile sera supprimé. Afin de garantir l'accessibilité, un ascenseur reliera les vestiaires aux salles de sport. L'exploitation se fera de manière partielle durant les travaux : pendant que deux salles de sport seront rénovées, les deux autres continueront à être utilisées (cf. ch. 3.3.5).

– Aula :

L'aula est un bâtiment en verre carré de deux étages doté d'un toit plat avec une large saillie et d'une passerelle au premier étage. Là aussi, l'accent est mis sur la rénovation de la toiture et de la façade en tenant compte de l'aménagement d'origine. Les équipements scéniques et techniques de l'aula doivent être modernisés conformément à l'état actuel de la technique afin de répondre aux prescriptions en vigueur en matière de sécurité au travail. Des mesures d'amélioration de l'acoustique sont également prévues. Un ascenseur reliera les différents étages et garantira ainsi l'accessibilité du bâtiment.

3.3.2 Chauffage

Le gymnase de Neufeld, le Centre de sport et de sciences sportives (CSSS) de l'Université de Berne et l'hôpital vétérinaire de la Bremgartenstrasse doivent être raccordés au nouveau réseau de chauffage à distance de la société ewb, mis en place dans le cadre de l'ouverture de la piscine de Neufeld. L'hôpital Lindenhof, qui fournissait jusqu'à présent le gymnase de Neufeld et l'hôpital vétérinaire en chaleur, a résilié le contrat actuel pour 2027. Le groupe Lindenhof prévoit en effet de développer ou de quitter le site actuel. Le raccordement au réseau de chauffage à distance ewb repose sur les besoins énergétiques estimés après la rénovation globale, qui devraient être nettement inférieurs aux besoins actuels.

3.3.3 Bâtiment de remplacement de l'aile nord

La nouvelle aile nord formera un angle de 90 degrés avec le bâtiment principal. La construction de quatre étages reprend les proportions et distances du bâtiment existant et maintient la structure du site. L'accès principal se fera au niveau du socle du bâtiment existant. Une cour de récréation s'inspirant de celle située au sud du complexe sera créée. Au sous-sol, deux nouvelles salles de sport verront le jour.

L'intérieur du nouveau bâtiment sera doté d'éléments ouverts ou transparents et de nombreux matériaux naturels. Les constructions et l'agencement de l'espace garantissent une grande flexibilité.



Illustration : Visualisation du nouveau bâtiment (à droite), de la cour de récréation nord et du bâtiment principal (au fond).

3.3.4 Environs

Les adaptations apportées aux espaces extérieurs s'appuient sur l'aménagement de base et tiennent compte des directives applicables aux espaces extérieurs dignes de protection. La nouvelle cour de récréation nord est comme un prolongement extérieur du foyer qui relie l'établissement à la Bremgartenstrasse. Elle garantit l'accès au bâtiment et l'approvisionnement de l'établissement. Le prolongement du socle permet de relier l'ancien et le nouveau bâtiment. Au sud du campus, la cour de récréation sera rénovée. Les terrains de sport extérieurs situés dans le secteur nord seront remis en état une fois la construction terminée. Dans les secteurs environnants, des zones de détente de différente qualité seront proposées. Le long de la limite de parcelle du côté de l'hôpital Lindenhof, un chemin pour piétons et cyclistes (direction nord-sud) assure la liaison entre le campus et les environs.

3.3.5 Locaux provisoires

Lors de la demande de crédit d'étude de projet, les dépenses liées au site de remplacement et aux éventuels locaux provisoires requis n'ont pas été prises en compte. Le crédit d'étude de projet indiquait seulement que ces dépenses feraient l'objet d'un crédit séparé (2023.BVD.370).

Le crédit séparé accordé pour le site provisoire n'incluait toutefois pas les locaux provisoires pour les deux salles de sport, les vestiaires et les salles d'eau. Dans le cadre de l'avant-projet, il a été constaté que le besoin en salles de sport dans la région de Berne ne pouvait pas être couvert durant la phase de réalisation. La planification des besoins effectuée pour le gymnase de Neufeld a révélé qu'au minimum 4 salles de sport devraient être disponibles à tout moment dès le début des travaux afin que le plan d'études soit respecté. Aujourd'hui déjà, le gymnase ne dispose pas de suffisamment de surfaces pour l'enseignement sportif. La hausse des effectifs qui se poursuit ne permet pas de réduire davantage l'enseignement d'éducation physique. En outre, il faut tenir compte du fait que de 2027 à 2031, les élèves du gymnase de Neufeld seront répartis sur trois sites (Schänzlihalde, Businesspark Liebefeld et les salles de sport de Neufeld). Les sites de la Schänzlihalde et du Businesspark Liebefeld ne disposent toutefois pas de salles de sport pouvant être utilisées, et il n'est pas possible de mettre en place des locaux provisoires. Pour des questions logistiques, ce mode d'exploitation sera donc uniquement

possible si un site central est mis à disposition à Neufeld pendant cette période pour les cours d'éducation physique et s'il est possible d'éviter l'utilisation d'un quatrième site.

Pour cette raison, le projet prévoit la rénovation des quatre halles de sport existantes en deux étapes, entre 2026 et 2029. Durant les travaux, les vestiaires et les salles d'eau seront installés dans des containers provisoires. Deux salles de sport provisoires situées sur l'espace vert à proximité des salles de sport existantes (tentes modulaires) sont également prévues entre 2026 et 2031. La question de savoir où l'on pourra réutiliser les locaux provisoires une fois les travaux de rénovation du gymnase de Neufeld terminés est actuellement examinée dans le cadre de la planification globale des salles de sport.

3.4 Équipement spécifique à l'exploitation (INC)

L'équipement spécifique à l'exploitation comprend le mobilier et l'équipement des salles de classe et des salles spéciales, ainsi que l'équipement nécessaire à l'exploitation du bâtiment. De nouveaux équipements devront être achetés pour l'extension du gymnase de Neufeld et pour remplacer le mobilier existant qui sera utilisé sur le site provisoire du Businesspark.

Les dépenses de 10,21 millions de francs pour l'équipement (engins de sport, mobilier, laboratoires, installations multimédias de l'aula, etc.) et les déménagements seront imputés à l'INC. Elles feront l'objet d'une demande de l'INC dans le processus budgétaire 2025 pour les années 2027-2031.

3.5 Position de risques en raison de la proximité avec l'hôpital Lindenhof

L'étude de projet réalisée dans le cadre de l'avant-projet a mis en avant les problèmes posés par les émissions (vibrations, bruit) pour les activités de l'hôpital Lindenhof situé à proximité immédiate de la parcelle et de la fouille de fondations prévue. Pour le service de radio-oncologie notamment, il est impératif que les travaux (démolition, excavation, construction) génèrent peu de vibrations. Un spécialiste des vibrations a immédiatement été mandaté pour élaborer une étude de concept (exigences, mesures, risques, surveillance). Étant donné que cette étude n'est pas encore terminée, des provisions pour position de risques à affectation déterminée de 2 millions de francs sont constituées.

3.6 Mise en œuvre des charges ordonnées par le Grand Conseil

Le Grand Conseil a approuvé le crédit d'étude de projet le 9 mars 2022 en l'assortissant des charges suivantes : équiper tous les toits qui s'y prêtent bien ou très bien d'une installation solaire, et mettre en évidence la capacité d'extension du volume bâti de la construction dans le cadre du concours.

3.6.1 Installation solaire

Selon la planification actuelle, le toit des bâtiments existants (bâtiment principal, salle de sport, aula) et le toit plat du bâtiment de remplacement seront dotés d'une installation photovoltaïque. Les exigences liées au droit de la construction et à la protection des bâtiments historiques ont été prises en compte pour l'aménagement, et la surface pouvant accueillir des panneaux a été maximisée.

3.6.2 Capacité d’extension du volume bâti

Lors du concours de projets, une des conditions posées était d’examiner la possibilité d’étendre le volume. Le projet lauréat a su convaincre par son corps de bâtiment compact et son intégration habile dans le complexe digne de protection. La nouvelle salle de sport double, en grande partie souterraine, a permis de limiter le volume bâti en surface.

La possibilité d’ajouter un étage au nouveau bâtiment afin de disposer d’un volume plus important avait été examinée. D’après les exigences en matière d’urbanisme et de protection du patrimoine, le nouveau bâtiment doit comporter au minimum un étage de moins que le bâtiment principal et être situé à distance raisonnable de ce dernier. Un étage supplémentaire pourrait abriter au maximum un niveau d’enseignement (5 salles de classes et de travaux pratiques). Cette option a été abandonnée non seulement pour des raisons liées à l’urbanisme, l’architecture et la protection du patrimoine mais aussi et surtout pour des raisons d’ordre pratique, économique et technique. Pour éviter une trop forte densité d’occupation, la réalisation d’un étage supplémentaire impliquerait également l’aménagement d’espaces dédiés à l’activité physique et à la détente ainsi que de zones de circulation. Le bâtiment devrait donc non seulement être agrandi en hauteur, mais également en largeur et en longueur. Le risque que des recours (notamment liés à la protection du patrimoine) soient déposés dans le cadre de la procédure d’octroi du permis de construire serait élevé, ce qui entraînerait des retards dans la réalisation des locaux scolaires requis d’urgence. Les salles de cours et de travaux pratiques pour les sciences naturelles, tout comme les infrastructures consacrées à la restauration et aux activités sportives ou encore les espaces extérieurs ne sont par ailleurs pas prévus pour un nombre encore plus élevé de classes et ne pourraient pas être agrandis facilement. Enfin, l’ajout d’un étage entraînerait des coûts supplémentaires d’environ 8 millions de francs.

3.7 Autres solutions et conséquences d’un abandon du projet

La rénovation demandée des bâtiments existants du gymnase s’impose de toute urgence pour garantir le bon fonctionnement de l’établissement dans des conditions acceptables. Des coûts toujours plus élevés viennent s’ajouter à ceux de l’entretien annuel pour garder les bâtiments opérationnels. En cas de non-rénovation, le fonctionnement de l’établissement et la sécurité des personnes ne pourraient plus être garantis de manière durable, et les bâtiments cantonaux ne pourraient plus être utilisés comme prévu. Il n’existe aucune alternative en raison de la pénurie en locaux scolaires.

4. Répercussions sur les finances et le personnel

4.1 Récapitulatif des coûts

Niveau des prix au 1^{er} octobre 2023, indice des prix de la construction dans l’Espace Mittelland, 141,6 points (base : octobre 1998 = 100 points)

Coûts totaux	CHF	182 710 000
Composés de :		
– coûts de réalisation de la rénovation (y c. réserves de 13 %)	CHF	92 225 000
– coûts de réalisation du bâtiment de remplacement (y c. réserves de 10 %)	CHF	72 221 000
– Locaux provisoires pour les salles de sport, les vestiaires et les salles d’eau	CHF	6 054 000
– Équipement, déménagement (à la charge de l’INC)	CHF	10 210 000
– Provisions pour les positions de risques (hôpital Lindenhof)	CHF	2 000 000
Total	CHF	182 710 000

Déduction faite des frais de mise au concours déjà approuvés (ACE du 17 novembre 2021 ; 2021.BVD.5929)	–	CHF	950 000
Montant déterminant en matière d'autorisation de dépenses au sens de l'article 34 OFin		CHF	181 760 000
Déduction faite des frais d'étude de projet déjà approuvés (AGC du 9 mars 2022 ; 2021.BVD.1419)	–	CHF	12 094 000
Crédit à approuver		CHF	169 666 000

Il s'agit de dépenses nouvelles et uniques au sens des articles 27 et 30, alinéa 1 LFin.

Le présent arrêté autorise les coûts supplémentaires liés au renchérissement (art. 29 OFin).

4.2 Financement

Il s'agit d'un crédit d'engagement au sens de l'article 32 LFin, qui sera relayé par les tranches de paiements prévues au chiffre 4 du projet d'arrêté, partiellement inscrites au budget et au plan financier de la Direction des travaux publics et des transports, mais non inscrites au plan financier de la Direction de l'instruction publique et de la culture.

4.3 Informations sur les investissements

4.3.1 Nature de la dépense d'investissement

Dépenses d'investissement totales	Dont inv. générant une plus-value	Dont inv. préservant la valeur	Réserve en %
172 500 000	172 500 000		10 ou 13 %

4.3.2 Écart par rapport au plan cantonal d'investissement intégré (PII)

(Tranches annuelles sans les réserves, déduction faite des éventuelles contributions de tiers)

En millions de francs	TOTAL	Années précédentes	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Investissements nets Actuellement	172,50	4,13	2,80	5,70	15,00	23,00	26,00	27,00	24,00	21,00	4,08
PII 2024	148,00	4,13	2,80	2,80	8,00	21,00	22,00	23,00	24,00	29,00	0

Un montant net de 148 millions de francs est inscrit dans le plan d'investissement intégré du canton 2024 (PII). Ce montant correspond à une première estimation sommaire. L'étude de projet a montré que 24,5 millions de francs supplémentaires étaient nécessaires pour la réalisation. Cette hausse des coûts s'explique d'une part par le renchérissement des coûts et des matériaux de construction survenu entretemps, pour un montant d'environ 18 millions de francs, et d'autre part par des éléments qui n'avaient pas été planifiés initialement, à savoir des locaux provisoires et de nouvelles connaissances concernant les installations techniques du bâtiment. Grâce aux économies et optimisations réalisées durant l'étude de projet, les investissements ont pu être limités aux coûts de construction réels, pour un montant total de 172,5 millions de francs.

Les coûts supplémentaires feront l'objet d'une demande d'intégration dans le PII dans le cadre du processus de planification financière du budget 2026, PIMF 2027-2029.

4.3.3 Charges d'amortissement

Classes d'immobilisation	Montant en CHF	Durée d'utilisation	Amortissement annuel
Bâtiments en construction, gros œuvre 1	29 340 000	80	366 750
Bâtiments en construction, second œuvre	137 035 000	25	5 481 400
Bâtiment en construction, second œuvre	6 125 000	5	1 225 000

Les éléments de construction à remplacer sont amortis et n'entraînent pas de charges d'amortissement extraordinaires.

4.3.4 Répercussions sur le personnel et autres coûts induits

Pour la gestion des locaux supplémentaires, 3,6 équivalents plein-temps supplémentaires seront à l'avenir requis pour la conciergerie et le nettoyage. Une demande d'augmentation des effectifs en personnel de l'INC sera soumise via le processus ordinaire.

5. Calendrier

Dépôt de la demande de permis de construire	automne 2024
Octroi prévu du permis de construire	printemps 2025
Début probable des travaux (locaux provisoires des salles de sport)	printemps 2026
Début probable des travaux (projet global)	été 2027
Date d'emménagement prévue	été 2031

6. Proposition

Pour les motifs exposés ci-dessus, nous proposons d'approuver le projet d'arrêté ci-joint.

- Pièces jointes
- Projet d'arrêté

- Annexes supplémentaires à l'attention de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT)
- Récapitulatif des coûts